

### **INSOS GENÈVE**

Association constituée en 2002, INSOS Genève est une section cantonale d'INSOS Suisse.

Elle compte plus de vingt membres, actifs dans le domaine de l'accueil et du soutien de personnes en situation de handicap à Genève.

# INSOS GENÈVE

## RAPPORT ANNUEL 2017

**INSOS**  
Genève

Association cantonale des institutions  
pour personnes avec handicap

# RAPPORT ANNUEL 2017

## D'INSOS GENÈVE

### SOMMAIRE

<b>1 /</b> Le mot du président	3
<b>2 /</b> Liens avec nos partenaires Étatiques	4
<b>3 /</b> La formation	6
<b>4 /</b> L'accompagnement à domicile	7
<b>5 /</b> La soirée affectivité	8
<b>6 /</b> Les ateliers I3D	11
<b>7 /</b> Les lunches Agora	12
<b>8 /</b> «Handicap – On dit cap!»	13
<b>9 /</b> Les perspectives 2018	14
<b>10 /</b> Le rapport du trésorier	15
<b>11 /</b> Le bilan 2017	16
<b>12 /</b> Les membres d'INSOS Genève	19
<b>13 /</b> Les membres du Comité	20



# 1 / LE MOT DU PRESIDENT

Avec sa consœur l'Association genevoise des organismes d'éducation, d'enseignement et de réinsertion (AGOEER), INSOS Genève démontre la nécessité de réunir au sein de faïtières les expertises et diversités des acteurs du réseau genevois au service des personnes vivant avec un handicap ou en situation de réinsertion, tout en respectant leurs spécificités et autonomies.

Quelle que soit sa mission, l'organisme membre d'INSOS Genève est engagé dans des défis d'envergure au sein d'une société en pleine mutation. Face au nécessaire accompagnement précoce, à l'articulation entre le social et la santé, à l'évolution des besoins liés au vieillissement et autres réalités du métabolisme humain, à la déclinaison de l'inclusion et aux droits de citoyenneté, à l'évolution du marché de l'emploi et son regard porté sur la singularité, chacun se trouve à la croisée des chemins.

Il s'agit alors de revisiter son catalogue de prestations, de confronter son organisation, d'assimiler les principes de transversalité, de compétitivité, d'entrepreneuriat ; le tout dans une déclinaison où la lucrativité n'est pas la finalité mais où l'économie et l'insertion ne doivent plus être perçues en opposition. Association ou fondation, chacun fait face à des enjeux de formation, de partenariat entre le pouvoir public et le milieu économique, de repositionnement et de gouvernance.

Sur un fond de solidarité et de respect, les faïtières facilitent l'échange, le partage, la mutualisation. Et si leurs membres en voient aujourd'hui les bénéfices, ils constatent également l'intérêt de plateformes créées par les faïtières entre elles. Si aujourd'hui plus personne ne doute de la pertinence du rapprochement entre l'AGOEER et INSOS Genève, il est probable que plusieurs passerelles se créeront demain avec d'autres faïtières dans le domaine de l'action sociale, ou encore de l'économie sociale et solidaire.

Ces plateformes sont d'autant plus nécessaires pour être force de propositions au niveau politique du Canton de Genève. Un politique qui verra dès cette année une nouvelle configuration exécutive et législative faire face à des enjeux d'envergure. Dans cette société en pleine évolution, où des vagues pour ne pas dire des tempêtes reconfigureront les métiers de demain et les populations d'exclus, tous les acteurs devront se mobiliser.

INSOS Genève poursuivra son action de sensibilisation auprès des décideurs de notre Canton et encouragera la déclinaison d'un partenariat responsable et respectueux, avec des moyens clairs pour une action déterminée afin d'atteindre des objectifs partagés.

**Jérôme Laederach**  
Président d'INSOS Genève

## 2 / LIENS AVEC NOS PARTENAIRES ÉTATIQUES

Dans le cadre de la proposition de motion déposée par le Grand Conseil en avril 2016 et intitulée «**Pour des relations apaisées entre l'Etat et les organismes subventionnés (EMS, institutions pour personnes handicapées, pour jeunes, etc.): supprimons l'«effet noria» et faisons des calculs plus équitables**», les présidences de l'Association Genevoise des Organismes d'Education, d'Enseignement et de Réinsertion (AGOEER) et d'INSOS Genève ont été auditionnées par la commission des finances du Grand Conseil en date du **25 janvier 2017**.

Les députés ont souhaité comprendre les conséquences de l'application de l'effet noria<sup>1</sup> par l'Etat sur les entités subventionnées. L'AGOEER et INSOS Genève se sont positionnées de façon très claire, en soulignant leur disponibilité à proposer un modèle qui puisse à la fois répondre aux besoins de la population et aussi à des critères d'économicité de la prestation.

Un autre enjeu est celui de l'**objectivation du financement**. Le comité d'INSOS Genève a souhaité s'emparer de cette question en proposant la constitution d'un groupe de travail (GT) qui aurait pour mission de favoriser la compréhension, l'objectivité et l'équité du modèle de financement de EPH avec pour objectif final de classer les quelques 3000 personnes en situation de handicap prises en charge par ceux-ci selon une grille d'intensité. Le GT doit analyser les différents outils de mesure des besoins des personnes en situation de handicap et définir celui qui serait le plus adapté. La mesure des besoins est indispensable pour pouvoir planifier l'ouverture de places ainsi que le financement de celles-ci. Les travaux continueront en 2018 avec pour objectif un choix concerté entre la DGAS et les EPH, pour la deuxième partie de l'année, du meilleur outil de mesure des besoins.

Le souhait de la faïtière est de se positionner comme force de proposition et de travailler en bonne intelligence avec ses partenaires étatiques. Avec pour objectif d'œuvrer en faveur d'une politique cantonale en matière de handicap centrée solutions et pragmatique.

### Les négociations dans le cadre du renouvellement des contrats de prestations 2018-2021

Les institutions membres d'INSOS Genève sont subventionnées par l'Etat de Genève qui leur confie un certain nombre de missions pour répondre aux besoins de la population dans le domaine du handicap et de la réinsertion.

Elles sont soumises à un certain nombre d'obligations, comme celles liées au subventionnement et notamment depuis 2006, l'assujettissement à la Loi sur les indemnités et les aides financières<sup>2</sup> (LIAF).

L'année 2017 a surtout été marquée par les négociations autour du renouvellement des contrats de prestations 2018-2021 (CP 2018-2021), ce qui a fait ressortir le fait que, depuis l'entrée en vigueur de la LIAF et du CP y relatif, les entités subventionnées se sont en réalité vu réduire petit à petit, parfois de façon indirecte et peu claire, une part importante de leurs subventions. Les lignes qui suivent relatent le travail mené par INSOS Genève pour faire reconnaître l'importance de la prestation, c'est-à-dire le service et toute l'aide fournis par les institutions à leurs bénéficiaires, qui sont des enfants et des jeunes en difficulté des personnes en situation de handicap ou des adultes qui peinent à s'insérer dans la société. Si INSOS Genève s'engage avec force pour que les entités subventionnées puissent reprendre le contrôle de leurs budgets, c'est pour qu'elles puissent continuer à mener à bien la mission qui leur a été confiée par l'Etat.

Dès le mois de mars, plusieurs séances ont eu lieu entre le comité et la Direction générale de l'action sociale (DGAS) pour discuter des grands principes, avec **le mois de juin** qui marque le début des négociations sur le renouvellement des CP 2018-2021. Si chaque organisation négocie son propre CP, le rôle de la faïtière est d'expliquer la diversité des institutions et de négocier certains grands principes. Le premier est celui de la compensation pleine et entière des annuités, comme évoqué plus haut.

<sup>1</sup> Mesure du taux de variation de la masse salariale. Il désigne la mesure d'économie obtenue par une entreprise lorsque ses salariés « âgés » s'en vont et sont remplacés par des « plus jeunes ». L'effet noria se base sur le constat que les salariés entrant seront moins payés que les sortants, mieux rémunérés du fait de leur ancienneté. Cette méthode de calcul ne tiendra, en revanche, pas compte de facteurs tels que le niveau d'expérience, la productivité ou le turn over réel.

<sup>2</sup> La LIAF a été instaurée par l'Etat pour mieux organiser les liens entre le « petit Etat » et les structures extérieures, l'ensemble formant le « grand Etat ». Les membres de l'AGOEER sont soumis à la LIAF en ce sens qu'ils obtiennent des aides financières de la part de l'Etat dans le but de pouvoir mener à bien des tâches d'intérêt public. La LIAF a instauré le terme de « prestations ». Les relations financières entre l'Etat et les entités subventionnées sont régies par un contrat de prestations (CP).

INSOS Genève a travaillé main dans la main avec l'AGOEEER, les enjeux à défendre étant proches. Il était primordial de faire front de façon unie. Le rôle du bureau de l'AGOEEER et du comité d'INSOS Genève était de veiller à ce que l'information circule entre les membres des deux faïtières et de les rassembler autant que nécessaire.

Dès **le mois de septembre** les négociations s'intensifient. D'abord avec la présentation du projet de budget 2018 du Conseil d'Etat et de la décision de celui-ci de ne pas accepter de financer l'intégralité de la demi-annuité décidée au niveau du Grand Conseil pour le budget 2018, alors que les institutions s'étaient entendues avec leurs départements de tutelle sur une compensation pleine et entière. Afin d'organiser une réponse coordonnée, le bureau de l'AGOEEER et le comité d'INSOS Genève ont convoqué une séance extraordinaire.

Les pistes d'action proposées étant divergentes, un consensus a été trouvé et il a été décidé d'adresser un courrier au président du Conseil d'Etat, avec la demande que les faïtières soient entendues avant que les institutions ne signent leur CP. Le président de la Commission des finances du Grand Conseil a été sollicité dans le même sens. Finalement, en toute fin d'année, les présidences des deux faïtières ont été invitées par les Conseillers d'Etat Anne Emery-Torracinta (DIP), Mauro Poggia (DEAS) et Serge Dal Busco (DF) à une séance qui aura lieu en janvier 2018.

Lors de leur **assemblée générale du 12 décembre**, les membres ont discuté des points devant impérativement être abordés avec les Conseillers d'Etat, soit la question de la compensation pleine et entière des mécanismes salariaux, celle de la réduction linéaire appliquée depuis plusieurs années, celle du 1% linéaire injustement déduit sur l'exercice 2016 alors que l'Etat fonctionnait en 12èmes provisoires, celle de la restitution en fin de contrat, ou encore la question des investissements gelés, pour les plus essentielles.

L'année 2018 sera donc l'occasion de poursuivre nos efforts de faïtière pour enrichir le partenariat avec l'Etat dans une approche unie et cohérente avec celle de l'AGOEEER.

# 3 / LA FORMATION

L'engagement d'INSOS Genève dans la formation se déploie sur deux axes majeurs: la représentation de la faïtière au comité de l'OrTra Santé-Social, par le biais d'un membre du comité, et la mutualisation de l'offre de formation pour les organisations.

C'est ainsi qu'une **Convention de collaboration** a été signée en tout début d'année entre la **Haute Ecole de Santé Genève (HEdS)** et INSOS Genève, avec la volonté de promouvoir la qualité en santé pour les personnes en situation de handicap, leur entourage et notamment les professionnels qui les accompagnent. Elle a pour but de favoriser la collaboration entre la HEdS-Genève et INSOS Genève sur le plan de la **formation**, de la **formation continue** et de la **recherche appliquée**.

Un **groupe de pilotage**, composé de deux membres de la HEdS-Genève et de deux membres d'INSOS Genève est chargé de la mise en œuvre de cette collaboration. Il est assisté d'une **plateforme d'experts** issus d'organisations membres d'INSOS Genève et de la HEdS-Genève, chargée de faire remonter les besoins du terrain et de proposer des actions concertées.

Une demande de terrain très forte était celle de la **connaissance des médicaments et leur administration**. Nos institutions se sont beaucoup transformées ces dernières années. Du fait d'une population vieillissante, de jeunes qui rencontrent davantage de problématiques d'ordre psychique, de troubles associés aux handicaps lourds, les institutions sociales du canton se trouvent confrontées de plus en plus à des enjeux de santé. Ce qui pose la question des actes médicaux délégués à des collaborateurs qui ne sont pas des infirmiers. Il est donc essentiel de former les collaborateurs amenés à donner des médicaments. La collaboration avec la HEdS a permis de proposer plusieurs modules de formation d'une journée. Ils permettent la mise à niveau des collaborateurs mais aussi la mise en réseau et l'échange de bonnes pratiques.

Plus globalement, le rôle d'INSOS Genève est aussi de défendre les intérêts de ses membres, notamment auprès du médecin cantonal, pour faire comprendre qu'il s'agit d'institutions sociales et non de santé et qu'elles doivent pouvoir garder un certain niveau d'autonomie, tout en respectant bien-sûr la sécurité des bénéficiaires mais aussi des collaborateurs.

# 4 / ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DANS LE CANTON DE GENÈVE

Le projet CAVI a été présenté pour la première fois en 1998, où un groupe de travail composé de certains membres actuels d'INSOS Genève et de Pro Infirmis a été mis sur pied pour réfléchir au projet d'accompagnement à domicile. A la suite de plusieurs prestations déclinées dans cet objectif, INSOS Genève s'est associée avec cette Commission d'Accompagnement à la Vie Indépendante et la Direction générale de l'action sociale pour un projet pilote commun "Accompagnement à domicile des personnes en situation de handicap dans le canton de Genève".

Officiellement lancé le 1<sup>er</sup> novembre 2017 avec une première prise en charge le 1<sup>er</sup> mai 2017, ce projet a permis à 8 personnes de quitter l'institution dans laquelle elles étaient prises en charge et d'emménager dans leur propre appartement avec un accompagnement à domicile adapté et financé par le biais des prestations complémentaires et par la DGAS.

Un bilan à 1 an sera réalisé en mai 2018 afin de pouvoir envisager quelle suite pourrait être donnée à ce projet.

# 5 / LA SOIREE AFFECTIVITÉ

La thématique de l'édition 2017 était celle « **d'internet: danger ou opportunité ?** ». La question de l'accès à internet est récurrente dans les institutions, avec l'interrogation de savoir si celui-ci doit être restreint pour des personnes avec une capacité de discernement limitée, quand bien-même l'accès à l'information représente un droit fondamental et que ces personnes sont adultes. Dans le même temps, internet peut aussi représenter une formidable opportunité de rencontres, notamment pour des personnes qui sont limitées dans leurs déplacements. La question du rôle des réseaux sociaux a ainsi été abordée également.

La soirée a débuté avec une présentation du projet **O-Point**, par son initiatrice **France Santi**. O-Point est un site de rencontres pour personnes en situation de handicap mental, qui était alors en gestation. Ce projet suscite un débat, certaines personnes étant convaincues de son utilité, d'autres pensant au contraire que la démarche est excluante. Nous avons souhaité recueillir les témoignages de personnes directement concernées et avons accueilli **Yan Tache**, villageois d'Aigues-Vertes et **Cédric Gentina**, collaborateur de l'atelier Ex&Co à la fondation Clair Bois.

Cette soirée a rencontré un vif succès puisque près de 100 participants ont répondu présents. Toutes les questions posées lors du débat n'ont pas trouvé de réponse, internet amenant des enjeux éthiques et juridiques auxquels il est n'est pas possible d'apporter des solutions toutes faites. Il faut le temps de la réflexion.

C'est pourquoi, dès le lendemain, l'idée a émergé d'organiser l'édition 2018 autour de ces problématiques, en sollicitant le Conseil d'éthique des fondations Aigues-Vertes, Foyer Handicap et Clair Bois.

Enfin, il convient de mentionner que la Charte Amour, Sexualité et Handicap a été remarquée par la Bibliothèque nationale suisse, qui a pour mandat de collectionner toutes les publications éditées en Suisse et de les signaler dans la bibliographie nationale Le Livre suisse et dans le catalogue Helveticat. Ces deux catalogues sont utilisés dans les bibliothèques et les librairies en Suisse et à l'étranger pour la recherche documentaire.

Pour préparer son intervention, la secrétaire associative avait rencontré Cédric Gentina. Son point de vue sur les enjeux qui émergent lorsqu'on parle d'internet est très clair. Dans l'entretien qui suit, Cédric nous parle de réseaux sociaux, de protection de la personne, de surprotection, de liberté et aussi d'amour.

# ENTRETIEN AVEC CÉDRIC GENTINA

Collaborateur en emploi adapté à l'atelier Ex&Co  
production vidéo de la Fondation Clair Bois.

Interview réalisée dans le cadre de la préparation de la soirée annuelle  
Affectivité 2017 qui avait pour thème « Internet: danger ou opportunité ? »

Jeudi 12 janvier 2017

## Marina Vaucher:

L'accès à internet suscite souvent des peurs, comme le fait de tomber sur de la pornographie ou des images choquantes. Pensez-vous qu'il faut en limiter l'accès aux personnes avec une capacité de discernement limitée ? Sachant qu'un tel positionnement soulève des interrogations d'ordre éthique : on agit comme avec des enfants, alors qu'on a affaire à des adultes.

## Cédric Gentina:

Je suis pour un accès limité à internet, c'est-à-dire avec des filtres. Il existe des sites problématiques. Je suis pour la protection de la personne. Il faut trier. Il faut un réseau propre, où on connaît les gens.

En revanche, si je suis pour la protection de la personne handicapée, je suis fondamentalement opposé à ce qu'on décide de tout pour elle. Or, la tentation est grande. On veut protéger l'autre et on finit par le rendre assisté, on prend toutes les décisions pour lui sous prétexte de protection. C'est regrettable.

Je pense notamment aux histoires d'amour qui naissent. Lorsque c'est le cas pour une personne handicapée, les parents ou les tuteurs ont parfois de la peine à lâcher prise, à laisser les personnes vivre leur amour. Laissez-nous vivre l'amour comme les gens ordinaires.

J'ai moi-même une chérie, à laquelle je tiens énormément. Ses parents étaient très réticents en ce qui concerne notre relation. Je peux le comprendre. Mais, encore une fois, elle est adulte et il faut qu'elle puisse vivre l'amour comme les autres. Je leur ai donc écrit une lettre pour leur expliquer que mes intentions étaient tout à fait louables. Je leur ai aussi dit de nous laisser tranquilles. Ils ont fini par accepter notre histoire.

## Marina Vaucher:

Ce qui nous amène à la question de l'équilibre, parfois difficile à trouver, entre protéger son enfant handicapé et lui faire confiance, car c'est aussi un adulte.

## Cédric Gentina:

Oui, la confiance est fondamentale. Il faut travailler avec

la confiance. J'aime beaucoup le livre de Nicolas de Tonnac, *Chacun porte en soi une force insoupçonnée*. Je suis convaincu que l'on doit travailler avec cette force insoupçonnée. Une personne à qui on n'accorde pas sa confiance sera entravée dans son évolution, on ne pourra pas voir son potentiel d'évolution se déployer.

Dans le monde du handicap, il y a une culture de la surprotection. Si je suis convaincu qu'il faut protéger la personne handicapée, il ne faut jamais le faire à son détriment. Le rôle des institutions doit changer également. Elles doivent adopter une posture qui s'apparente plus à celle du coach, qui guide, qui soutient, qui accompagne. Et où les décisions appartiennent à la personne.

## Marina Vaucher:

Avez-vous un accès illimité à Internet ?

## Cédric Gentina:

Oui. J'ai mon propre studio, en institution, et j'ai un accès illimité au réseau. Je fais donc ce que je veux. Mais je sais que ça n'est pas le cas pour certains de mes collègues ou amis. J'espère qu'INSOS Genève saura mobiliser ses membres et prendre des initiatives pour faire bouger les choses.

## Marina Vaucher:

Internet, et notamment les réseaux sociaux ou les sites de rencontres, peuvent être facilitateurs pour faire des rencontres, entre autre pour des personnes qui sont limitées dans leurs déplacements. Qu'en pensez-vous ?

## Cédric Gentina:

Les réseaux sociaux sont utiles pour provoquer des rencontres, ils créent de l'interaction sociale. En revanche, ils ne créent pas de lien. Par lien, j'entends ce qui se passe entre les gens, cette petite étincelle qui a lieu lorsqu'on est physiquement ensemble. A la longue, l'ordinateur, même si on est en interaction constante, peut rendre asocial. Et en ce qui concerne les rencontres amoureuses, je ne vais pas sur les sites de rencontres. Je sais que c'est à la mode, mais je privilégie la rencontre spontanée. Lorsqu'on laisse faire la vie. Il faut laisser les choses se faire naturellement.

**Marina Vaucher:**

Il existe un site de rencontre spécialisé, qui s'adresse exclusivement à des personnes en situation de handicap mental. Qu'en pensez-vous ?

**Cédric Gentina:**

Je suis absolument contre. C'est une approche qui relève de la ghettoïsation. Je suis pour la mixité sociale : que les gens se mélangent. En plus cette démarche part du principe que les personnes en situation de handicap mental souhaitent ne rencontrer que d'autres personnes dans la même situation. En vertu de quoi ?

**Marina Vaucher:**

Pour en revenir à internet, c'est aussi un outil pour s'informer, un puits de connaissances important, non ?

**Cédric Gentina:**

Avec internet, il y a les deux facettes : on peut faire n'importe quoi ou alors s'ouvrir au monde. Au travers de mon blog, par exemple, j'ai connu des gens au Cameroun. Grâce à Skype, notamment, je peux entrer en relation avec tous ces gens. Il faut aussi s'ouvrir à ce qui se fait ailleurs. Je serais pour le fait de mettre sur pied une plateforme d'échanges entre pays francophones. Un peu dans le genre d'Erasmus. Je pense souvent à notre regrettée Annette Kaplun (ndlr, fondatrice de Foyer Handicap). C'est grâce à elle que j'ai appris qu'il faut savoir rester humble. Nous ne connaissons pas toutes les solutions, nous ne détenons pas la vérité. Il faut toujours garder la curiosité d'aller voir ce qui se fait ailleurs. Parfois c'est excellent, alors on peut s'en inspirer. Parfois c'est moins bon, il suffit alors de le laisser de côté. Mais au moins, on est allé voir. Et internet offre cette formidable opportunité pour s'ouvrir au monde.

**Marina Vaucher:**

Merci beaucoup, Cédric, pour ces échanges.

Cédric Gentina intervient une fois par an, avec une sexo-pédagogue, dans le cadre d'un module à la Haute école de santé Genève, filière physiothérapie, pour aborder la question de la vie affective des personnes en situation de handicap et faire évoluer les mentalités.

# 6 / LES ATELIERS

## I3D

Dans le cadre des ateliers citoyens qu'elle organise pour les élèves du canton, la **Chancellerie d'Etat** a élargi son offre aux personnes en situation de handicap. L'objectif est de rapprocher tous les citoyens des institutions étatiques et de leur transmettre l'expérience de la Chancellerie en matière de droits politiques, en organisant des activités au sein de l'Hôtel-de-Ville.

Depuis 2016, la Chancellerie et INSOS Genève, en collaboration avec l'AGOEEER, organisent des ateliers citoyens qui s'adressent aux bénéficiaires de nos organisations. En 2017, un atelier calé sur l'agenda officiel des votations a ainsi eu lieu le 6 décembre. Une quinzaine de résidents et d'accompagnants ont été reçus par la Chancelière et son équipe.

Les participants ont pu prendre place dans la salle du Conseil d'Etat, vivre les échanges tels que les pratiquent les Conseillers d'Etat, débattre ensuite dans la salle du Grand Conseil et terminer par une votation fictive sur la base d'un objet de votation traduit en FALC (facile à lire et à comprendre).

Les perspectives pour 2018 sont de poursuivre la collaboration avec la Chancellerie d'Etat et les ateliers citoyens, mais en changeant de format, notamment parce que les locaux officiels vont être en rénovation durant deux ans. La Chancellerie souhaite par ailleurs impliquer les bénéficiaires un peu plus dans la mise en place de ces actions citoyennes. Une réflexion commune aura lieu début 2018 afin de poser les premiers jalons.

Cette réflexion commune portera aussi sur la traduction des objets soumis au vote en FALC. La démarche FALC avait été initiée en 2016 grâce aux compétences de **Karine Fournier**, coordinatrice pédagogique à la Fondation Ensemble et traductrice FALC confirmée. **ASA Handicap mental**, association d'aide aux personnes avec un handicap mental, qui a beaucoup œuvré à rendre la compréhension de la Convention onusienne pour le droit des personnes handicapées plus aisée, a été associée à la réflexion.

# 7 / LES LUNCHS AGORA

Initiés en 2015 par l'AGOEER, les lunchs Agora, auquel INSOS Genève collabore pour certains d'entre eux, ont pour objectif de favoriser l'échange et de susciter le débat autour de thèmes d'actualité. Ils ont lieu de façon informelle, avec un maximum de 20 participants.

INSOS Genève a organisé celui du **mois de mars** sur la question des « **Effets de la discontinuité, les conditions de la continuité: quel avenir pour les 18 ans – 1 jour?** ».

L'organisation très différente, tant sur le plan structurel que sur le plan financier, entre les mineurs et les majeurs pose la question de la continuité de leur prise en charge. Souvent, au lendemain de ses 18 ans, le jeune est considéré comme un adulte alors que, s'il est en rupture depuis un certain temps, il n'est pas nécessairement en pleine capacité de fonctionner de façon autonome dans la société. Le système social, tel qu'il est organisé aujourd'hui, créé de la rupture. Dès lors, comment assurer la continuité d'un programme éducatif et socio-éducatif lors du passage à l'âge adulte? Les échanges ont été vifs, le débat passionnant, avec des intervenants issus du monde des organisations mais aussi des instances étatiques : **Pierre-Yves Aubert**, chef de service à la direction du Service de protection des mineurs (SPMi), **Philippe Sprael**, directeur adjoint de l'action sociale à l'Hospice général, **Jean-Luc Boesiger**, responsable du développement et de la qualité de l'enseignement à l'Office Médico-Pédagogique (OMP) et enfin **David Imboden**, membre de l'équipe de direction de la Fondation Ensemble.

Nous tenons à remercier chaleureusement ces intervenants, qui ont donné de leur temps pour partager leur point de vue avec les participants et les informer.

Un flyer « After-lunch » a été édité à l'issue de cette rencontre. C'est une sorte d'aide-mémoire qui résume en deux pages l'essentiel de ce qui a été dit et qui offre autant de liens vers des sites web ou des ouvrages pour celles et ceux qui souhaiteraient approfondir la réflexion. Il est diffusé aux participants et est également téléchargeable sur notre site [www.insos-geneve.ch](http://www.insos-geneve.ch), sous l'onglet Publications : [www.insos.ch/publications](http://www.insos.ch/publications).

Vous trouverez également sur le site de l'AGOEER ([www.agoeer.ch](http://www.agoeer.ch)) les lunchs Agora organisés sous son égide.

## 8 / « HANDICAP ON DIT CAP! »

Dans sa résolution du 14 octobre 1992, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé le 3 décembre *Journée internationale des personnes handicapées*, dans le but de mobiliser le soutien de la communauté internationale aux problèmes relatifs à l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la société.

En 2016, le 3 décembre tombait sur le même jour que la 39<sup>ème</sup> édition de la Course de l'Escalade. INSOS Genève avait alors mis sur pied une action t-shirts pour les coureurs (collaborateurs et personnes en situation de handicap). Pour la 40<sup>ème</sup> édition, le 3 décembre étant à nouveau tout proche et au vu du succès de l'action en 2016, INSOS Genève a décidé de réitérer celle-ci en lançant un concours inter-institutions pour trouver une accroche porteuse. C'est « **Handicap, On dit cap !** » qui remporte le premier prix. Des t-shirts rouges ont été imprimés, avec l'accroche en blanc, pour une visibilité optimale et pour rester dans la ligne graphique d'INSOS Genève.

Nous tenons à remercier chaleureusement **Maxime Germain**, directeur de l'Arche la Corolle, pour son accroche qui a quasi fait l'unanimité et **Juan Sebastian Rickenmann**, responsable Graphisme et Agenda Culturel à la Fondation Aigues-Vertes, qui nous a aidé pour le concept visuel. Un grand merci également à l'**Atelier marquage textiles des EPI**.

La participation a une nouvelle fois rencontré un vif succès, avec **plus de 300 t-shirts produits** et qui ont été **offerts** aux coureurs.



# 9 / LES PERSPECTIVES

## 2018

INSOS Genève se mettra à disposition du prochain Conseil d'Etat et du Parlement pour décliner une politique facilitant l'expression des fondations et associations membres, au service des citoyens ayant des difficultés d'intégration scolaire, sociale, professionnelle, notamment de par l'atteinte à leur intégrité physique, psychique, mentale, sensorielle.

INSOS Genève contribuera à la mise en place d'un nouveau dispositif d'objectivation du financement des établissements pour personnes handicapées, en travaillant avec la Direction générale de l'action sociale et avec des experts venant du terrain de ses membres.

INSOS Genève poursuivra son partenariat et ses réflexions avec plusieurs acteurs engagés dans la santé afin de trouver le juste équilibre de la déclinaison du cadre juridique dans une mission socio-éducative et inclusive.

INSOS Genève travaillera sur des projets de mutualisation, tels qu'en matière de formation, d'accompagnement à la vie indépendante, ou encore de transports.

INSOS Genève restera garant de la Charte Amour, Sexualité et Handicap en travaillant sur sa nécessaire évolution.

INSOS Genève développera ses réflexions pour des passerelles avec les faïtières engagées dans l'action sociale, sur le plan cantonal et national.

INSOS Genève fera la promotion des événements mettant en lumière le citoyen vivant avec un handicap, tel que les National Summer Games qui auront lieu à Genève du 24 au 27 mai 2018, ou encore les ateliers citoyens organisés par la Chancellerie de l'Etat de Genève.



# 10 / LE RAPPORT DU TRESORIER

En ma qualité de trésorier de l'association INSOS Genève, j'ai vérifié les comptes et les justificatifs de l'exercice 2017.

J'ai pu constater que les comptes étaient bien tenus et que tous les justificatifs étaient présents et corrects. L'ensemble des documents est disponible auprès du secrétariat d'INSOS Genève.

Les comptes ont été audités par la fiduciaire *Global Audit Services SA*, Genève et le rapport de révision est disponible auprès du secrétariat.

## Commentaires sur le compte d'exploitation

Le montant total des cotisations pour l'année s'élève à CHF 82'200.75, un montant légèrement supérieur à celui de 2016, qui s'explique par des ouvertures de places d'une part et par l'annuité accordée par l'Etat de Genève, appliquée par certains EPH, d'autre part, ces deux facteurs engendrant une augmentation des masses salariales et donc du montant des cotisations (pourcentage des masses salariales).

On constate une *charge extraordinaire* de CHF 2'160.-, qui correspond à une facture de traduction du système d'évaluation IBB, outil de mesure des besoins en institution. Cet outil, d'ores et déjà appliqué en Suisse allemande, étant utile dans le cadre du projet de la DGAS d'objectiver le financement des EPH (OFE), INSOS Genève a décidé d'en assumer les coûts de traduction.

Le poste *Informatique*, se monte à CHF 975.75, soit env. CHF 4'000 de moins par rapport à 2016, année qui avait engendré des frais par la refonte du site internet.

Enfin, le montant des frais de formation s'élève à CHF 750.- alors que CHF 2'000.- avaient été portés au budget. INSOS Genève prend le parti de toujours prévoir une somme suffisante afin que la secrétaire associative puisse se former en continu et selon les besoins.

## Commentaires sur le bilan

Le montant des liquidités s'élève à CHF 198'321.78, soit une augmentation de CHF 4'559.09 par rapport à 2016.

On peut constater que le fonds affecté pour besoins urgents de CHF 100'000 n'a pas été utilisé en 2017. L'assemblée générale du 21 mars 2017 avait décidé de le diviser et d'en reverser la moitié dans les charges d'exploitation. Cette dissolution du fonds explique l'exercice excédentaire de CHF 59'463.59.

Avec le report du résultat de l'exercice, les capitaux propres s'élèvent à CHF 192'737.58 au 31 décembre 2017.

**Laurent Bertrand**  
Trésorier

# 11 / BILAN 2017

AVEC CHIFFRES COMPARATIFS 2016

<b>ACTIF (CHF)</b>	<b>31.12.2017</b>	<b>31.12.2016</b>
<b>Actif circulant</b>		
CCP	198'321.78	193'762.69
Actifs de régulation	228.00	146.80
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>198'549.78</b>	<b>193'909.49</b>

<b>PASSIF (CHF)</b>	<b>31.12.2017</b>	<b>31.12.2016</b>
<b>Capitaux étrangers à court terme</b>		
Caution clé	100.00	100.00
Compte courant envers Agoeer	0.00	6'684.00
Passifs de régularisation	5'712.20	3'731.50
<b>TOTAL DES CAPITAUX ÉTRANGERS À COURT TERME</b>	<b>5'812.20</b>	<b>17'199.50</b>

<b>Capitaux propres</b>		
Capital au 1 <sup>er</sup> janvier	83'393.99	75'627.79
Fonds affectés besoins urgents	50'000.00	100'000.00
Perte/Bénéfice de l'exercice	59'343.59	7'766.20
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>192'737.58</b>	<b>183'393.99</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>198'549.78</b>	<b>200'593.49</b>

# COMPTE DE PROFITS ET PERTES DE L'EXERCICE 2017

AVEC CHIFFRES COMPARATIFS 2016

<b>PRODUITS (CHF)</b>	<b>BUDGET 2017</b>	<b>RÉALISÉ 2017</b>	<b>RÉALISÉ 2016</b>
Cotisations des membres	80'500.00	82'200.75	80'570.00
Ventes des brochures	-	21.04	50.00
	<b>80'500.00</b>	<b>82'221.79</b>	<b>80'620.00</b>
<b>CHARGES (CHF)</b>			
Forfait secrétariat	50'000.00	50'426.35	47'704.10
Loyer et charges	7'000.00	6'813.45	6'927.40
Honoraires fiduciaire	2'000.00	2'160.00	2'170.00
Honoraires juridiques	3'000.00	0.00	4'644.00
Frais de formation	2'000.00	750.00	833.00
Cotisations	2'000.00	2'000.00	2'000.00
Frais divers	3'050.00	1'582.15	2'026.00
Frais assemblées	1'000.00	29.55	714.70
Manifestations	4'000.00	4'569.10	3'672.92
Imprimés liés aux prestations	2'000.00	972.00	1'972.00
Livres, revues, documentation	100.00	15.50	25.35
Frais de port et télécom	150.00	104.35	10.00
Informatique	2'500.00	975.75	5'107.40
Frais de déplacement	1'000.00	200.00	227.00
	<b>79'800.00</b>	<b>70'598.20</b>	<b>78'033.90</b>
<b>Résultat d'exploitation avant produits et charges financières, éléments extraordinaires, amortissements et provisions</b>		<b>11'623.59</b>	<b>2'586.10</b>

# COMPTE DE PROFITS ET PERTES DE L'EXERCICE 2017

AVEC CHIFFRES COMPARATIFS 2016

<b>Eléments extraordinaires et hors exploitation</b>	<b>Exercice 2017</b>	<b>Exercice 2016</b>
Charges extraordinaires	-2'160.00	-
Dissolution fonds de réserve d'urgence selon décision AG 21.03.2017	50'000.00	-
Produits extraordinaires, uniques ou hors période	-	5'180.10
	<b>47'840.00</b>	<b>5'180.10</b>
<b>Résultat net avant produits et charges financiers</b>	<b>59'463.59</b>	<b>7'766.20</b>
Charges financières	-120.00	-
<b>PERTE/BÉNÉFICE DE L'EXERCICE</b>	<b>59'343.59</b>	<b>7'766.20</b>

# 12 / LES MEMBRES D'INSOS GENÈVE

ETAT AU 31.12.2017

Actifs  
AGIS  
Aigues-Vertes  
ApAJ  
Arcade 84  
Argos  
CAP Loisirs  
Centre-Espoir  
Clair Bois  
La Corolle  
CSP-Atelier Galiffe  
Ensemble  
EPI  
Foyer- Handicap  
ORIF Vernier  
Point du Jour  
PRO  
Réalise  
SGIPA  
Thaïs - La Maison des Champs  
Trajets



# 13 / MEMBRES DU COMITÉ

ETAT AU 31.12.2017

Lors de l'assemblée générale du 13 juin le comité in corpore a été réélu pour une durée de deux ans. Par ailleurs, **Sophie Christen Creffield**, directrice générale de la Fondation Foyer Handicap, et **Maxime Germain**, directeur de l'Arche-La Corolle, rejoignent le comité. Lors de sa séance du 12 juillet, le comité a décidé de reconduire le mandat de président de Jérôme Laederach et a nommé **Sophie Cristen Creffield** et **Michel Pluss** vice-présidente et vice-président. Le mandat de trésorier sera à nouveau assumé par **Laurent Bertrand**.

**PRÉSIDENT** **Jérôme Laederach**  
Directeur général de la Fondation Ensemble

**VICE-PRÉSIDENTE** **Sophie Christen Creffield**  
Directrice générale de la Fondation Foyer Handicap

**VICE-PRÉSIDENT** **Michel Pluss**  
Directeur général de la Fondation Trajets

**TRÉSORIER** **Laurent Bertrand**  
Directeur général de la Fondation Aigues-Vertes

**MEMBRES** **Pierre Coucourde**  
Directeur général de la Fondation Clair Bois  
**Maxime Germain**  
Directeur général de La Corolle  
**Alain Kolly**  
Directeur général des EPI  
**Jean-Marc Simonin**  
Directeur du Centre-Espoir

## Impressum

Textes : Marina Vaucher  
Interview de Cédric Gentina : Marina Vaucher  
Images : Fondation Trajets, le CSP Atelier Galiffe  
et Fondation Aigues-Vertes  
Réalisation : [www.magenta-atelier.com](http://www.magenta-atelier.com) et Anaïs Coulon



**INSOS GENÈVE**

4, rue de la Maladière  
1205 Genève  
T 022 810 32 85  
ge-secretariat@insos.ch  
www.insos-geneve.ch

**INSOS SUISSE**

Zieglerstrasse 53  
3000 Berne 14  
T 031 385 33 00  
F 031 385 33 22  
info@insos.ch  
www.insos.ch



Association cantonale des institutions  
pour personnes avec handicap